

Religion : Le Coran n'a jamais interdit l'alcool ou le vin. La charia est désuète

Ecoutez

Islamologue et historien tunisien, Mohamed Talbi, est considéré comme un ardent défenseur de la laïcité et de l'intentionnalité. Dans un article récent, l'Association internationale des musulmans coraniques démontre, références coraniques à l'appui, que l'alcool est « halal » et qu'il n'a été, nulle part, interdit dans le Coran. D'où la fureur des islamistes qui le traitent de fou et d'apostat. Il est vrai que l'Islam en est encore à son 15e siècle siècle. Le 15e siècle siècle a été, pour le christianisme, un siècle charnière entre le Moyen Age et la Renaissance. Mohamed Talbi est, peut-être, l'un des précurseurs de la renaissance de l'Islam.



Après des années de lutte contre la dictature de Zine el-Abidine Ben Ali au sein du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), cet intellectuel de 91 ans poursuit sa lutte pour la liberté. "**Mourir pour mourir, autant mourir libre**", avait-il déclaré à la chaîne LCP dans un documentaire intitulé "**la Tunisie des oubliés**".

Musulman convaincu et pratiquant, il prône une lecture vectorielle du Coran proclamant une abolition de la charia qu'il considère comme

« œuvre humaine désuète, une fabrication humaine, un carcan élaboré par des hommes au IIIe siècle de l'hégire ».

En 2013, il fonde à Tunis « **L'Association internationale des musulmans coraniques** » dans le but de « **rénover la pensée musulmane** ».

Dans un article publié le 20 février courant, Cette association a rendu publique une conclusion, à l'issue d'une de ses réunions hebdomadaires, dans laquelle elle cite des versets coraniques affirmant que l'alcool présente à la fois des vertus et des méfaits. Et, étant donné, toujours selon le rapport de l'association, qu'aucune référence coranique n'a formellement interdit de boire de l'alcool, tel qu'a été le cas pour la consommation de la viande de porc par exemple, **les islamologues réunis affirment que l'alcool n'est de ce fait pas interdit par l'Islam.**

1) Interview de Mohamed Talbi par Amir Mastouri (**Mondafrique**)

Quels motifs vous ont poussé à créer l'Association Internationale des Musulmans Coraniques ?

Mohamed Talbi Pour rénover la pensée musulmane après des siècles de stagnation, qui firent de l'Islam une religion incompatible avec la modernité, obscurantiste favorisant le terrorisme avec les conséquences actuelles.

**Télécharger
MP3**

Lan
Ték

humaine pour une époque révolue, la charia n'oblige aucun musulman en son âme et conscience. Seul le Coran oblige. Notre Association proclame l'abolition de la charia ; et l'adhésion à la laïcité neutralité de l'État, parfaitement compatible avec le Coran, lu d'une lecture dynamique dans son intentionnalité, une lecture que nous définissons comme vectorielle et sans cesse progressiste dans le sens de la Hidâya, c'est-à-dire de guidance de l'éclairage coranique. Sans la charia, un musulman peut vivre partout sur Terre, en parfaite harmonie avec le Coran et sa conscience, en obéissant aux lois de la cité.

Comment prétendre que le Coran n'est pas un ensemble de lois, alors que des châtiments corporels y sont expressément inscrits ?

M. T : Le Coran, lisez-le. Il n'est pas un code. Il est la Voie droite vers l'Au-delà (Al-Sirâte al-Mustaqîme). Il est un livre de foi. Les châtiments corporels ? Il y en a très peu, dictés par les circonstances, comme des châtiments limites (hudûd) à ne pas dépasser, et il est vivement recommandé d'en rester en-deçà. On peut donc les abolir, en conformité avec l'esprit du Coran, et de son intentionnalité, par une lecture vectorielle du texte divin, comme nous l'avons déjà indiqué. Les châtiments les plus intolérables du reste, la lapidation et la peine capitale pour apostasie et blasphèmes, ne sont absolument pas dans le Coran. Ils sont des emprunts au Judaïsme biblique. En cas d'homicide volontaire, le Coran recommande expressément et vivement de ne pas appliquer la peine capitale. Le Coran est abolitionniste. Pour nous, si la charia est passéisme obscurantiste et rétrograde, le Coran est modernisme et progressisme continu.

Visiblement influencé par Bergson, vous prônez une lecture spirituelle du Coran. Comment trouvez-vous la voie intrinsèquement scientiste empruntée par Mohammed Arkoun ?

M.T : Bergson ? Avant de quitter le lycée j'avais déjà lu toute son œuvre. Il était très en vogue en mon temps. Je n'avais rencontré Sartre qu'étudiant à Paris. La voie de Mohammed Arkoun ? Elle n'est pas la mienne. Je suis un penseur musulman pratiquant. Il ne l'était pas. Berbère de Kabylie, il apprit l'arabe, nous dit-il, comme une langue étrangère. Élevé par les Pères Blancs, comme le kabyle Jean Amrouche qui n'apprit pas l'arabe, il ne se convertit pas, comme lui, au Christianisme, mais il abandonna l'Islam. Se définissant comme anthropologue, il rêvait de substituer à l'enseignement religieux, celui de ce qu'il appelait « le fait religieux. » Révolté par l'attentat du 1er Septembre, il en attribua la cause à l'Islam, et particulier au Coran dans lequel il vit, comme tous les Chrétiens, un livre de violence. Il préconisa, en conséquence et avec insistance, l'interdiction de son apprentissage dans les écoles. Or, je suis un musulman coranique, et ainsi est l'association dont je suis le Président.

L'orthodoxie musulmane contemporaine semble dominée par les références hanbalites, voire ach'arites. Là où il y avait une certaine diversité au sein même de l'Islam, il semble aujourd'hui que le monde musulman, tous rites confondus, est de plus en plus modelé par l'exercice du "soft power" religieux des pays du Golfe. Qu'en dites-vous ?

M.T : L'orthodoxie, c'est le Salafisme qui règne partout, pas seulement dans les références hanbalites, avec au bout l'exacerbation terroriste. Qu'est-ce que j'en pense ? Il ne faut pas d'abord être défaitiste. L'orthodoxie salafito-terroriste sera inéluctablement vaincue par les armes d'abord. Mais cela ne suffit pas.

2) Les textes coraniques sur l'alcool

Citons à présent les textes du Coran relatifs à la consommation d'alcool. Nous les avons traduits dans

Sourate de La vache (219) : « Ils t'interrogent au sujet du vin et du jeu de hasard, dis : Ils comportent tous deux, pour les hommes, un grand péché et un avantage mais le péché qui s'y trouve est plus grand que leur utilité. »

المائدة 90 – 91 « يا أيها الذين آمنوا إنما الخمر والميسر والأنصاب والأزلام رجس من عمل الشيطان فاجتنبوه لعلكم تفلحون * إنما يريد الشيطان أن يوقع بينكم العداوة والبغضاء في الخمر والميسر ويصدكم عن ذكر الله وعن الصلاة فهل أنتم منتهون ».

Sourate de La Table servie (90 – 91) : « Ô vous qui croyez ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées et les flèches divinatoires sont une abomination et une oeuvre du Démon. Évitez-les... — Peut-être serez-vous heureux — * Satan veut susciter parmi vous l'hostilité et la haine au moyen du vin et du jeu de hasard. Il veut ainsi vous détourner du souvenir de Dieu et de la prière. — Ne vous absteniez-vous pas ?— »

النساء 43 : « يا أيها الذين آمنوا لا تقربوا الصلاة وأنتم سكارى حتى تعلموا ما تقولون »

Sourate Les femmes (43) : « Ô vous qui croyez ! N'approchez pas de la prière, alors que vous êtes ivres — attendez de savoir ce que vous dites ! »

Ce sont ces versets qui sont utilisés pour justifier une interdiction mythique puisque, comme on le voit, il n'y est aucune interdiction. À tout le moins, pour pratiquer le raisonnement par l'absurde, s'il y avait interdiction, elle ne serait nullement expresse, directe, claire et sans ambiguïté.

À ces versets, nous ajoutons trois autres où il est aussi question de vin, boisson enivrante ou alcoolisée, et qui renforcent à la fois l'absence d'interdiction ou l'ambiguïté quant à l'attitude du Coran en la matière ;

محمد 15 : « مثل الجنة التي وعد المتقون فيها أنهار من ماء غير آسن وأنهار من لبن لم يتغير طعمه وأنهار من خمر لذة للشاربين ».

Sourate Mohamed (15) : « Voici la description du Jardin promis à ceux qui craignent Dieu. Il y aura là des fleuves dont l'eau est incorruptible, des fleuves de lait au goût inaltérable, des fleuves de vin, délices pour ceux qui en boivent. »

النحل 67 : « ومن ثمرات النخيل والأعناب تتخذون منه سكرًا ورزقًا حسنًا إن في ذلك لآية لقوم يعقلون ».

Sourate Les Abeilles (67) : « Vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent des fruits des palmiers et des vignes. — Il y a vraiment là un Signe pour un peuple qui comprend ! — »

سورة المطففين 25-28 : « يُسْقَوْنَ مِنْ رَحِيقٍ مَخْتُومٍ * خَتَمَهُ مَسْكَ وَفِي ذَلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ الْمُتَنَافِسُونَ * وَمِزَاجُهُ مِنْ تَسْنِيمٍ * عَيْنًا يَشْرَبُ بِهَا الْمُقَرَّبُونَ ».

Sourate Les Fraudeurs (25-28) : « On leur donnera à boire un vin rare, cacheté par un cachet de musc — ceux qui en désirent peuvent le convoiter — et mélangé à l'eau de Tasnim, une eau qui est bue par ceux qui sont proches de Dieu. »

Tout comme la Bible, le Coran présente donc la vigne parmi les bienfaits de Dieu et les élus boiront du vin au Paradis, dans lequel les élus trouveront des fleuves de ce nectar. De plus, le Coran précise que le vin présente des avantages à côté de ses inconvénients.

Dans tous les cas d'interprétations possibles, ce n'est pas le vin (ou l'alcool) proprement dit qui est concerné, mais l'ivresse. Dans le Coran, au pire, le vin ou l'alcool sont à **éviter**, ce qu'on appelle (مكروه) en arabe, mais jamais interdits ; la seule interdiction en cette matière est qu'il est prohibé de faire la prière en étant ivre.

Hannihal GENSRIC

L'excision n'est pas une tradition arabe ou islamique

Des Houris et des Hommes

Ailleurs Sur Le Web

Contenus Sponsorisés par Taboola

Les 30 plus belles femmes du monde

Easyvoyage

14 des plus belles actrices africaines de Hollywood - Découvrez qui vient de Cote D'ivoire

Everydaychimp

10 lois insolites autour du monde

Petit Futé

Voici comment retirer une clé cassée dans une serrure : C'est incroyable!

Trucs et Astuces

Les 10 yachts les plus chers au monde

infoweb

Attention, manger de la rhubarbe peut vous coûter la vie...

Alibabuy

Moyenne des avis sur cet article :

3.98/5 (43 votes)